

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Délibération n°2025/02/04

Date de la convocation	4 février 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE représenté par M. Sylvain CHANABE (CAF du Gard)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M. NICOLAS jusqu'à son arrivée)

Collège des familles et associations :

Mme Marlène JAFFIOL (pouvoir à Mme DEMAY)

Mme Céline ROSZCZKA (pouvoir à Mme BOURNETON)

Mme Stéphanie ROY (pouvoir à M. GIL)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des familles et associations :

M. Alain BLASCO

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Cédric PLUVINAGE et Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Appel à Projets CD30 – Fonds Départemental de Soutien à la Vie Sociale

Rapporteur : Frédérique CONDET

1. Aspects juridiques :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un Etablissement Public à caractère Administratif nommé « Centre Social ESCAL » régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes,

VU le Projet Social de l'EPA *Centre Social ESCAL*, approuvé le 06 septembre 2025,

CONSIDERANT le Schéma Départemental des Solidarités Sociales du Conseil Départemental du GARD, adopté par l'Assemblée départementale le 18 novembre 2022,

CONSIDERANT la convention cadre de partenariat 2023/2027 Conseil Départemental du GARD / Caisse d'Allocations Familiales, adoptée par le Conseil Départemental lors de la séance plénière du 13 octobre 2023 et signée par la Présidente du Conseil Départemental, le Président de la CAF et le Directeur de la CAF le lundi 22 janvier 2024,

CONSIDERANT la création du *Fonds Départemental de Soutien à la Vie Sociale*, adoptée par l'assemblée départementale le 12 janvier 2024.

2. Eléments de contexte :

Depuis 1987, le Conseil Départemental participe au financement des centres sociaux dès leur agrément par la CAF, au titre des différents schémas qui encadrent et orientent les politiques publiques portées par nos institutions. Les modalités de financement ont évolué au cours du temps :

- ✓ Jusqu'en 2018, financement de l'animation globale et de la fonction référent famille.
- ✓ A partir de 2019, et en déclinaison du plan pauvreté, financement de la fonction « accueil et orientation » à hauteur de 11 000 € et financement de la fonction référent famille à hauteur de 20 000€.

Dans le Gard, les agréments des structures de l'animation de la vie sociale ont évolué à la hausse sur la période 2018-2022.

- ✓ **Espaces de vie sociale** : le nombre d'espaces de vie sociale a évolué de 15% entre 2018 et 2022. Ils sont aujourd'hui au nombre de 29 dans le Département.
- ✓ **Centres sociaux** : le nombre de centres sociaux a évolué de 24 % entre 2018 et 2022. Ils sont aujourd'hui au nombre de 31 dans le Département.

Sur l'axe Animation de la vie sociale, le Conseil Départemental du GARD peut aider les structures deux types d'aides :

- ✓ **L'Aide à la structure** : plusieurs critères sont pris en compte :
 - Agrément en cours de la CAF en qualité de Centre social ;
 - Inscrire les actions proposées dans les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales ;
 - Cette aide à la structure est modulable en fonction de la taille de la structure, de son partenariat financier et du nombre de salariés.
- ✓ **L'Aide au projet** :

Les acteurs de la vie sociale peuvent bénéficier d'un soutien pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales.

Une organisation spécifique devra être mise en place et s'inscrire dans un des axes spécifiques :

- Renforcement des missions intergénérationnelles au service du territoire ;
- Soutien aux jeunes pour leur émancipation, leur autonomisation, leur insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagnement des parents et des familles ;
- Soutien aux actions de promotion du lien social (« Aller vers ») et initiatives pour une meilleure accessibilité des actions (horaires atypiques : soirées, week-end). Une attention toute particulière sera accordée à ce point dans l'instruction des projets.

En 2024, l'Association ESCAL avait été soutenue pour 7 projets :

- ✓ 5,0 de l'emploi
- ✓ Accueil des jeunes en temps libre le week-end
- ✓ Anim'action
- ✓ Education Médias et multimédia
- ✓ La parole des Habitants
- ✓ Les Familles au Cœur des projets
- ✓ L'ESCALe des Habitants - faciliter l'information et l'accès aux droits

3. Incidence financière

Cette action débutera en janvier 2025 et se clôturera en décembre 2025

Les charges et produits seront inscrites au budget général 2025, dans la continuité des actions 2024.

4. Décisions :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise en œuvre de ces projets ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard.



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr



Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL